

Tableau 7.3. – États financiers : particularités sectorielles

		2012 (en millions d'euros)									
<i>Poste le plus élevé de l'actif</i>		Total bilan	Capitaux propres (Groupe et IM)	Capitaux propres (Groupe et IM) en % du total bilan	<i>Poste le plus élevé de l'actif</i>	<i>Poste le plus élevé de l'actif en % du total bilan</i>	Volume d'activité (ventes ou chiffre d'affaires, PNB*)	Résultat opérationnel	Coût de l'endettement financier net	Résultat net de l'ensemble consolidé	Résultat net en % du volume d'activité
BNP Paribas	<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	1 907 290	94 422	4,95 %	<b>630 520</b>	<b>33,06 %</b>	39 072	8 581	n.a.**	7 313	18,72 %
Total	<i>Immobilisations corporelles</i>	171 829	74 193	43,28 %	<b>69 332</b>	<b>40,35 %</b>	200 061	21 862	571	10 841	5,42 %
LV/MH	<i>Marques et autres immobilisations incorporelles</i>	49 930	25 666	51,40 %	<b>11 510</b>	<b>23,05 %</b>	28 103	5 739	140	3 909	13,91 %
L'Oréal	<i>Écarts d'acquisition</i>	29 525	20 936	70,91 %	<b>6 478</b>	<b>21,94 %</b>	22 463	3 574	3,2	2 870	12,78 %
Air France KLM	<i>Immobilisations aéronautiques (avions)</i>	27 474	4 980	18,13 %	<b>10 048</b>	<b>36,57 %</b>	25 633	- 880	353	- 1 187	- 4,63 %
Eiffage	<i>Immobilisations incorporelles du domaine concédé ***</i>	26 985	2 240	8,30 %	<b>12 640</b>	<b>46,84 %</b>	14 028	1 142	729	257	1,83 %

Tableau établi à partir d'informations figurant dans les documents de référence 2012 des groupes concernés.

\* L'activité bancaire est spécifique. Les banques mesurent leur niveau d'activité à l'aide du produit net bancaire (PNB) égal à la somme de la marge d'intérêt (produits d'intérêt sur les prêts et placements, diminués des charges d'intérêts sur dépôts de la clientèle et emprunts contractés par la banque), des plus ou moins-values latentes sur activités de marché (achats et reventes de titres), des commissions sur prestations de services (de l'exécution d'un virement au conseil en opérations de haut de bilan) et du résultat sur les autres activités, comme l'assurance par exemple.

\*\* n.a. : non applicable.

\*\*\* Elles sont représentatives du droit de l'entreprise concessionnaire à facturer l'utilisateur du service public et sont égales à la juste valeur des constructions, augmentée des frais financiers.